

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

20/02/2018

Dossier complet le :

20/02/2018

N° d'enregistrement :

109318 P0071

**1. Intitulé du projet**

Rechargement de la plage du Cap Rousset et gestion des feuilles mortes de Posidonies par la technique du mille-feuille - Carry-le-Rouet

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Ville de Carry le Rouet

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire Jean Montagnac

RCS / SIRET

211130021500012

Forme juridique

Collectivité territoriale

*Jointez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13. Travaux de rechargement de plage Tous travaux de rechargement de plage.	La ville souhaite revaloriser une partie (100 m <sup>3</sup> ) du sable dragué annuellement au niveau du centre de voile du Rouet en procédant à leur apport sur la plage du Cap Rousset en mélange avec les feuilles mortes de Posidonies par la technique du "mille feuille".

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Dolent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Apport de sable (100 m<sup>3</sup>) provenant du dragage du centre de voile du Rouet (sable de granulométrie compatible avec les sables de la zone cible et de bonne qualité physico-chimique, < N1 de l'arrêté modifié du 09/08/2006) sur la plage du Cap Rousset et utilisation des feuilles mortes de Posidonies présentes sur la plage selon la technique du mille feuille (alternance de couches de sable et de feuilles mortes de Posidonies).

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de :

- Revaloriser une partie (100 m<sup>3</sup>) des sables à draguer en 2018 au niveau de la zone de mise à l'eau du centre de voile de l'anse du Rouet. Ce dragage a fait l'objet d'une procédure de déclaration au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement (récépissé de déclaration du 14/06/2016 disponible ici : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Eau/Les-recepisses-de-l-eau/2016>).

- Ce sable et les feuilles mortes de Posidonies échouées sur la plage du cap rousset seront étalés en couches selon la technique dite du mille feuille (une sous couche de Posidonies et une couche superficielle de sable). Cette méthode permet de conserver l'intérêt écologique des banquettes de Posidonies :

- Protection de la plage : la présence de cette sous couche limite l'érosion en piégeant les grains de sable.
  - Conservation de l'apport en nutriments que représentent les banquettes sur l'écosystème de la plage.
- La plage présente des signes d'érosions , le projet permettra un rechargement de la plage.

Le projet permet donc d'associer ces différents objectifs que sont la valorisation des sables, une gestion écologique des banquettes de Posidonies et le maintien de la plage du Cap Rousset. Il sera mis en œuvre en 2018 et pourrait être reconduit si les résultats sont satisfaisants les années suivantes.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les feuilles mortes de Posidonies sont étalées sur la partie émergée de la plage puis sont recouvertes par le sable provenant du centre de voile de l'anse du Rouet acheminé par camion benne. L'opération nécessite l'utilisation d'un tractopelle et sera réalisée avant la saison balnéaire sur une durée de 2 jours (pour un montant de 3500 € TTC).

La surface de la plage concernée est d'environ 560 m<sup>2</sup> en partie émergée ce qui correspond à une épaisseur de sable ajoutée de 18 cm en moyenne.

Le volume des Posidonies présentes sur cette surface a été estimée suite à une visite sur site survenue le 25/01/2018. On voit sur les photographies prises à cette occasion (Annexe 3, photos 4, 5 et 6) que les feuilles mortes de Posidonies occupent quasiment toute la zone à recharger soit environ 460 m<sup>2</sup> sur une épaisseur de l'ordre de quelques cm à 30 cm selon les zones. Le volume des feuilles mortes est de l'ordre de 50 à 70 m<sup>3</sup>.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Aucune procédure. Montant de 3500 € TTC inférieur à 160 000 € TTC (Rubrique 4.1.2.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la plage	560 m <sup>2</sup>
Volume de sable apporté	100 m <sup>3</sup>
Distance séparant les deux sites	2200 m (par la route)
Durée	2 jours

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Plage du Cap Rousset.  
Avenue Gérard Montus - Carry le Rouet  
Voir Annexes 2 à 4

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 43° 19' 44" 55 Lat. 05° 09' 37" 96

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive GARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF marine de type I n°13000005 "Zone marine protégée de Carry le Rouet" (voir annexe 5)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carry le Rouet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notons que la zone marine de la calanque du Cap Rousset appartient au parc marin de la côte bleue (PMCB) qui n'appartient pas à proprement dit à la liste des parcs présentée ci contre. Le PMCB a été consulté et a donné son accord pour l'année 2018 (voir annexe 6). L'opération sera réalisée conformément aux préconisations du parc.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement des Bouches-du-Rhône (13) - 2016
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Spéciale de Conservation "Côte bleue marine"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Où	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Posidonies sont situées à plus de 60 m de la plage et la partie immergée de la plage est constituée de sables (voir annexe 7).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de chute de blocs au niveau de la calanque du Cap Housset mais pas au niveau de la plage. <a href="http://www.mairie-carrylerouet.fr/images/2_vivre_a_carr_le_rouet/2-6_urbanisme_et_habitat/6.10.chutes_blocs.pdf">http://www.mairie-carrylerouet.fr/images/2_vivre_a_carr_le_rouet/2-6_urbanisme_et_habitat/6.10.chutes_blocs.pdf</a>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La qualité bactériologique des sables a été évaluée par des prélèvements et analyses de sédiments. Les germes témoins de contamination fécale ne sont pas quantifiables sur les prélèvements de 2018. La qualité microbiologique des sables est bonne (Annexe 8). Ces résultats confirment les analyses précédentes sur les sables du centre de voile du Rouet. Les travaux sont prévus en dehors de la saison balnéaire.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acheminement du sable et du matériel par la route (5 à 10 AR pour le sable en fonction du volume de la benne).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Fonctionnement du tractopelle et camion.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Gaz d'échappement et remaniement des banquettes de Posidonie qui peut dégager des odeurs. Mais elles seront atténuées une fois les feuilles mortes recouvertes par le sable.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration du confort pour les usagers de la plage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Blank response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Blank response area for question 6.3.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les sables provenant du centre de voile du Rouet sont de bonne qualité physico-chimique (concentrations très faibles voire non quantifiables, toutes < N1 de l'arrêté modifié du 09/08/2006).

Les sables ne contiennent pas de fines, ils ont une granulométrie comparable aux sables de la plage du Cap Rousset. Ils seront mis en place sur la partie émergée de la plage du Rousset selon méthode du milles feuilles en mélange avec de feuilles mortes de Posidonies.

L'opération sera réalisée sur la partie émergée de la plage uniquement.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le projet est de petite ampleur (2 jours, 100 m<sup>3</sup> de sable) et la qualité des sables est compatible avec un dépôt sur une plage (granulométrie comparable aux sables en place, contaminants <N1 de l'arrêté modifié du 9 août 2006, pas de contamination bactériologique).

Le parc marin de la côte bleue a été consulté et a donné son accord.

L'opération est ses caractéristiques (analyses des sédiments, méthodologie et consistance des travaux, ...) sont portés à la connaissance du service en charge de la Police de l'eau.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Avis du directeur du Parc Marin de la Côte Bleue Annexe 7 : Cartographie des habitats et biocénoses marines de la Calanque du Cap Rousset Annexe 8 : Plan d'échantillonnage et résultats d'analyses des sédiments

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Carry le Rouet

le 16/02/2018

Signature



Le Maire,  
Jean MONTAGNAC

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

